

Monsieur le Directeur Académique,

Nous vivons une seconde rentrée scolaire sous Covid et nous avons le sentiment qu'elle ne diffère en rien de la précédente : Entre des annonces ministérielles publiques dont la primeure est réservée à un journal payant quelques jours avant la reprise et l'absence de mesures d'adaptation matérielles et humaines dont le coût irait à rebours de la recherche d'économies de bouts de chandelle au Ministère de l'Education Nationale, rien n'a changé...ou presque.

Nous n'acceptons pas le piège de la division entre vaccinés et non-vaccinés. La volonté de sanctionner des agents qui n'auraient pas été vaccinés est totalement inacceptable. Nous soutenons tous les personnels confrontés à l'obligation du « pass sanitaire ». Nous demandons qu'aucune sanction ne soit prise à leur encontre.

Alors que des mesures évidentes comme l'installation de purificateurs d'air ou la constitution de groupes d'élèves restreints par classe grâce au recrutement de personnels supplémentaires auraient dû être entreprises, l'inaction demeure la règle à moins de penser que l'écriture d'un protocole sous forme de tableau en format A4 est un gage de sérieux et d'engagement.

Une fois de plus, la gestion sanitaire va reposer sur les épaules des chefs d'établissements et Directeurs d'écoles et sur nos collègues du secondaire de qui on exigera de gérer simultanément le présentiel et le distanciel. Le Ministère se défausse sur le personnel faute d'organiser des conditions de travail permettant une gestion égalitaire de la crise sanitaire.

Que dire de la difficulté de respecter le protocole si les masques-élèves ne sont plus fournis régulièrement dans les écoles ?

Recruter massivement et investir dans la réhabilitation des établissements sont des mesures d'urgence. Voter la loi Rilhac ou appeler à l'expérimentation de recrutements locaux par les Directeurs d'école sont des mesures électoralistes que la majorité de nos collègues rejette massivement et que nous combattons.

Et pourtant, le contexte sanitaire ne doit pas éluder les nombreux projets qui menacent clairement les conditions de travail des agents de l'Education Nationale, notamment :

- la mise en place des PIAL qui imposent aux AESH plus de flexibilité, alors que leurs conditions de travail sont déjà assez difficiles,
- la réforme de la formation initiale des enseignants, qui en fait des contractuels plutôt que des stagiaires fonctionnaires,
- la loi Rilhac et ses expérimentations, comme à Marseille, où le directeur choisirait ses adjoints, de façon discrétionnaire, alors que jusque-là les affectations se faisaient au barème, après CAPD,
- la formation dite "en constellations", plutôt qu'une formation choisie, qui menace de faire exploser les obligations réglementaires de service des enseignants.

Monsieur le Directeur Académique, Je vous remercie.

